

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Vincent GEOFFROID, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil municipal : 10 juillet 2019

PRÉSENTS :

V. GEOFFROID, JM DEMONEIN, JL BREUIL, Y. LAJUGIE, C. VILATTE, JP PACAUD, JC WINTERDORFF, B. MARTIAL, S. BOISSARIE, A. LAJOINIE, N. RENAUD, M. DELPIT.

POUVOIRS :

J. HAMELIN donne pouvoir à JL BREUIL

A.P. MAGNE donne pouvoir à Y. LAJUGIE

V. BARJOT donne pouvoir à JM DEMONEIN

EXCUSÉ(E)S : S. BERTHELOT-ROULLAND, V. GAUTHIER, J. TEYSSIER, E; GUILHERME, N. RENAUDIE.

Nombre de présents : 15

Nombre d'excusés : 05

Secrétaire de séance : M. JC WINTERSDORFF

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération de détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- 2- Voirie : travaux St Amand, choix des entreprises
- 3- Hôtel Gardette
- 4- Marché des producteurs
- 5- Toshiba évolution du contrat
- 6- Signalétique piétonne : proposition d'évolution du contrat
- 7- Devis PC portables pour l'école
- 8- Logo et site internet
- 9- Point PLUI
- 10-Point Multiple rural et MAM
- 11-Ordures ménagères et commune nouvelle
- 12-Divers

Approbation du procès-verbal précédent :

Aucune remarque n'étant formulée après sa lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21/05/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Avancement de grade :

Délibération est prise en ce qui concerne l'avancement de grade pour trois agents communaux à hauteur de 100% des ratios « promus/promouvables ».

2. Marché des producteurs :

Bonne fréquentation pour les deux premiers marchés.

3. Copieur Toshiba :

La proposition d'évolution du contrat de Toshiba avec machine neuve pour la mairie déléguée de St Amand de Coly est acceptée. Le copieur de St Amand de Coly sera transféré à la Mairie de Coly. Le contrat du copieur de Coly (Sté Kodex) doit être dénoncé.

4. Signalétique piétonne :

Etude de la proposition de l'atelier SIGNEA. Il conviendra de les revoir pour des modifications et les tarifs.

5. PC portables école :

2 devis ont été demandés. La proposition de PSI est retenue. Sa proposition est moins disante, si l'on considère la globalité de l'offre : PC + Pack Office. La société Eleuzys propose des pack office à licence annuelle, ce qui coûtera plus cher au long terme.

6. Logo et site internet

7. Point PLUI :

Les cartes sont consultables en Mairie avant l'enquête publique.

8. Point Multiple Rural

La modification de la présidence de la SAS est prise en compte.

9. MAM

Une deuxième assistante maternelle est candidate pour démarrer l'activité.

10. Ordures ménagères :

Réflexion à avoir sur le choix du Syndicat pour l'ensemble de la commune nouvelle.

11. Voirie :

Présentation des devis de travaux.

Commune déléguée de St Amand de Coly :

L'entreprise BONNASIE est retenue pour les travaux d'investissement de l'entrée du bourg et le chemin des Granges ainsi que pour les travaux d'entretien.

12. Divers

- Délibération est prise afin de donner à JM DEMONEIN l'autorisation de signature de l'acte administratif pour l'achat de la grange DELPY.
- Prévoir un défibrillateur pour Coly
- Délibération est prise pour le retrait de la Communauté de Communes de Terrasson/Thenon/Hautefort du SIAS de Montignac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil Municipal

Le Maire,

V. GEOFFROID